

Fiche de renseignements à la pension chien chat 63

ENTRE :

Nom, SIRET :	Pension Chien Chat 63 , SIRET 50978514300033
Adresse :	Lieu dit le Monteillet 63120 SAUVIAT
Téléphone :	06 61 73 65 33
Mail :	contact@pension-chien-chat.com

ET :

Nom, Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	
Personne à prévenir en cas d'urgence (autre que vous) :	

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE(S) :

Nom de l'animal :		
Race ou type :		
Sexe :		
Né(e) le :		
Identifié(e) obligatoire n° :		
Stérilisé(e) :		
Vacciné(e) obligatoire cf. règlement pour connaître les vaccins exigés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non : je reconnais les risques encourus par mon animal	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non : je reconnais les risques encourus par mon animal
Problèmes de santé :		

Le respect de ces horaires est impératif afin de vous accueillir au mieux

DUREE DU SEJOUR

Jour d'arrivée :		Horaire :	
Jour de départ :		Horaire :	

(Horaires à définir avec Mme Guyot par téléphone, sms, ou mail avant l'envoi du document).

- J'accepte que mon ou mes animaux soient photographié(s)
- J'accepte qu'ils puissent être sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la pension.

Tout problème de santé non signalé ou vaccins non à jour à l'arrivée de mon animal, peut entraîner un refus sans possibilité de remboursement.

Fait à _____, le _____

Signatures

Conditions Générales de la pension Chien Chat 63

- Votre animal doit être **pucé ou tatoué**
- Votre animal doit être muni de son **carnet de vaccination** lors de son arrivée, il restera à la pension pendant toute la durée du séjour, car il doit être présenté en cas de contrôle des services vétérinaires.
- Votre animal doit être traité contre les puces et les tiques et vermifugé. **Si la présence de parasite est constatée, un traitement sera effectué et facturé.**
- À l'arrivée à la pension votre animal doit être en parfaite santé et ne présenter aucune maladie contagieuse.
- La pension se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révèle malade ou dangereux, **sans possibilité de remboursement, de même que les chiennes en chaleur.**
- Le jour d'entrée est toujours facturé, **le jour de sortie n'est pas facturé si le départ est le matin avant midi.**
- La nourriture n'est pas comprise. Chaque propriétaire fournit donc la nourriture habituelle en quantité suffisante pour le séjour prévu. En cas de quantité insuffisante, le propriétaire remboursera à la Pension Chien–chat 63 les frais d'alimentation avancés.
- Les propriétaires s'engagent à nous communiquer tous les risques que peuvent présenter leurs animaux dans tous les domaines notamment caractériels, physiologiques, (agressivité, peur, fugue, maladie allergie...)
- Si à son arrivée l'animal a des problèmes de santé, ils doivent être signalés et accompagnés du traitement en cours avec l'ordonnance du vétérinaire.
- Si l'animal a une pathologie grave (**ex : cardiaque, rénal ...**) pouvant conduire à un décès lors de son séjour à la pension, le **propriétaire décharge la pension de toute responsabilité.**
- Si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente le propriétaire donne son accord pour que la pension prenne toutes les dispositions concernant la santé de son animal. Les frais vétérinaires restent à la charge exclusive du propriétaire facture à l'appui.
- En cas de **décès de l'animal**, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès, un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée. Le corps sera incinéré. Les frais sont à la charge du propriétaire.
- Ce contrat entre en vigueur le jour de sa signature et se prolongera le temps que l'animal ou les animaux seront susceptibles d'être client de la pension
- Tout **animal non repris de la pension** sous sept jours sera considéré comme abandonné et directement emmené à l'APA de Gerzat, des poursuites seront engagées contre le propriétaire.
- Les horaires d'arrivée et de sortie des animaux sont fixés d'un commun accord lors de la réservation (**par téléphone, SMS ou mail**). **Les horaires d'accueil du public sont de 9h00 à 17h45 et uniquement sur rendez-vous. Le respect de ces horaires est impératif afin de vous accueillir au mieux.** Toutes modifications de rendez-vous de plus de 15 minutes devra se faire par téléphone au moins 24h à l'avance, sous peine d'entraîner la facturation d'une pénalité de 20€.
- **Réservation**, un acompte de 50 % du montant total est demandé pour la réservation de votre animal.
 - Par chèque à l'ordre de pension chien chat 63 Guyot Céline
 - par virement
- Pour une **annulation** du séjour la réservation reste acquise à la pension sauf en cas de décès avec un justificatif du vétérinaire.
- Si le propriétaire vient chercher son animal plus tôt que prévu les journées réservées ne seront pas remboursées et par conséquent seront facturées.

Pour les Chiens :

- Il doit être à jour de ses vaccinations carré, hépatite, leptospirose, parvovirose toux de chenil (CHLPPi),
+ vaccin contre la toux de chenil est demandé en supplément, vaccin spray nasal KC (efficace 3-4 jours après la vaccination, ou pneumodog avec 2 injections à 1 mois d'intervalle).
- Pour les chiens de première et deuxième catégorie, rage obligatoire ainsi que le récépissé de déclaration en mairie et l'attestation d'assurance à jour.
- Les femelles en chaleur ne sont pas acceptées, si la chienne tombe en chaleur pendant son séjour un supplément de 4 euros par jour sera facturé.
- Chien fugueur oui non
- Montant du séjour pour les chiens :
Nombre de jours : X ... € / jours (tarifs en vigueur sur le site internet dans la rubrique TARIF).
Total du séjour = € - € (acompte versé)
Reste à régler à son jour d'arrivée : €

Pour plusieurs animaux :

- Nombre de jours X€ =€,€ acompte versé, solde€ à régler à leurs arrivées
- Le tarif comprend un grand parc de 25m², une grande niche (qui est chauffée en hiver), des promenades en liberté dans un terrain clos, tondu régulièrement, des câlins, des jeux, des photos tous les jours, (et parfois des vidéos), des parcs nettoyés tous les jours.

Pour les Chats :

- Il doit être vacciné contre la leucose, le typhus et le coryza.
 Chatterie intérieure
 Chatterie avec accès extérieure avec accès sur un jardin en herbe d'environ 14 m² :
- Montant du séjour pour les chats :
Nombre de jours : X ... € / jours (tarifs en vigueur sur le site internet dans la rubrique TARIF).
Total du séjour = € - € (acompte versé)
Reste à régler à son jour d'arrivée : €

- Pour plusieurs animaux :
- Nombre de jours X€ =€, acompte€ versé, solde€ à régler à leurs arrivées
- Le tarif comprend un grand parc individuel, une litière biodégradable individuelle nettoyée plusieurs fois par jours, des câlins, des jeux, des photos tous les jours (et parfois des vidéos), les chats sont dans un environnement calme (éloigné des chiens environ 400m), des parcs nettoyés tous les jours.

Pour les Chats et pour les Chiens

- Prises de médicaments, brossages : 1€ supplémentaires par prise.
- Soins particuliers (insuline, soins d'une plaie après opération, aide aux besoins, massage ... pour chat paralysé ...) : **tarif particulier demandez un devis.**

Je soussigné(e) M., Mme..... reconnaît avoir pris connaissance **des conditions générales** du règlement de la pension chien chat 63 et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte.

Fait à _____, le _____

Signatures